

Nom de l'école : École PERRINE DUGUE Ste Suzanne

Adresse de l'école : 1 route de Montsûrs

Téléphone de l'école : 02 43 01 42 06

Nom du directeur : Marlène LOYAU

Schéma d'organisation

COVID 19 – Protocole Novembre 2020

Cette mise à jour du **schéma d'organisation**, réalisée en collaboration avec la MAIRIE de Sainte-Suzanne représentée par M. Vannier et M. Galvane et la directrice de l'école Mme Loyau, s'appuie sur le **protocole sanitaire** (paru le jeudi 29 octobre 2020).

Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020. Il s'applique à compter du 2 novembre 2020. Il repose sur les avis du HCSP en date du 7 juillet 2020 du 17 septembre 2020. En parallèle, le plan de continuité pédagogique continue à s'appliquer, notamment en cas de fermeture ponctuelle de classe, d'école ou d'établissement.

Il sera communiqué à l'ensemble des usagers (enseignants, personnels municipaux, personnels EN, parents...) par voie numérique le 30 octobre 2020 et par affichage à compter du **lundi 2 novembre**.

PROTOCOLE ORDINAIRE D'ACCUEIL DES ÉLÈVES

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. **La limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise. L'école accueillera donc tous les élèves inscrits (de la TPS au CM2), à partir du lundi 2 novembre**, selon les modalités d'organisation suivantes. Les changements apparaîtront en vert dans le document ci-dessous.

Si la situation sanitaire locale le justifie ou si un établissement au regard de sa taille et de son organisation n'est pas en mesure de respecter les règles posées par le présent protocole, un enseignement à distance pourra être partiellement mis en œuvre, avec l'accord et l'appui du rectorat.

<p>Accueil périscolaire / Garderie</p>	<p>- La garderie continue de s'effectuer au même endroit que d'habitude en essayant de respecter des zones pour éviter le brassage des élèves <i>Les entrées et sorties pour la garderie sont en cours de réflexion, mais elles vous seront indiquées.</i> <i>Insister sur le respect des gestes barrières, la nécessité de regrouper les élèves dès leur arrivée par groupe pour limiter le brassage et la limitation des déplacements.</i></p>
<p>Accueil sur les temps scolaires (entrées et sorties)</p>	<p>- Un ou plusieurs adultes de l'école seront présents à l'entrée pour accueillir et guider les élèves. Ils seront accueillis de la façon suivante :</p> <p>- maternelle : accueil entre 8h50 et 9h00 et à partir de 16h30 à la porte de la classe <i>Vous êtes autorisé à rentrer, SEUL et AVEC UN MASQUE et APRÈS DÉSINFECTION DES MAINS.</i></p> <p>- CP CE2 : accueil à 9h et sortie à 16h30 uniquement sur la cour dehors, les parents ne rentrent plus dans le hall</p> <p>- L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.</p>
<p>Déroulement de la journée</p>	<p>La distanciation physique (d'au moins 1 mètre) est obligatoire (en tous lieux) entre les élèves de groupes différents (récréation, cantine, garderie...).</p> <p>- En élémentaire : la distanciation physique est recommandée lorsqu'elle est matériellement possible dans les salles de classe... Ces espaces clos seront organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.</p> <p>- maternelle : la distanciation physique ne s'impose pas au sein de la classe ou du groupe constitué.</p> <p>- La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves est requise. <i>En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle).</i></p> <p>- En classe, l'élève utilisera son matériel personnel ou le matériel collectif propre à la classe (lorsqu'une désinfection quotidienne des objets est assurée ou l'isolement des objets pendant 24h). Il aura dans son cartable des mouchoirs jetables et une petite bouteille d'eau (étiqueté à son nom).</p> <p>- Arrêt du décroisement entre les deux classes (les CP venaient faire des sciences avec les GS)</p> <p>- Tout enfant présentant des symptômes (fièvre 38° ou plus, toux...) sera isolé et doté d'un masque pédiatrique. Ses parents seront contactés et devront venir le récupérer.</p> <p>- Pendant les récréations organisées par classe (maternelle 10h15 10h45 et CP CE2 10h45 à 11h15) et en EPS, la distanciation physique ne s'applique pas entre les élèves d'une même classe/même groupe. Les jeux de ballons sont permis (un/des ballons</p>

	attribué(s) par classe). L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs sont permis.
Restauration scolaire	<p>La restauration scolaire doit être privilégiée. Elle peut être organisée dans les lieux habituels. Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe dans les écoles maternelles. S'agissant des élèves des écoles élémentaires, lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes.</p> <p>- retour des deux services de cantine afin de ne pas mélanger les deux classes les maternelles iront déjeuner à 11h30 et les CP CE2 à 12h10 les maternelles restent sur la cour de 12h10 à 13h00 pendant que les CP CE2 sont à la cantine</p> <p>13h00 début de la sieste avec Marie Claire, les GS reviennent en classe pour un temps calme avec la maîtresse et les CP CE2 sont pendant ce temps-là sur la cour avant de reprendre la classe à 13h30 avec leur maîtresse</p>

Informations relatives au protocole de nettoyage et de désinfection des locaux ; application des consignes sanitaires.

Information, formation aux gestes barrières, port du masque.	
Les enseignantes et le personnel de l'école	Les enfants
Les enseignants ont été informés sur les gestes barrières, les règles de distanciation physique et le port du masque qui demeure obligatoire si la distanciation physique d'un mètre n'est pas garantie.	Avant le retour à l'école, les parents auront sensibilisé leurs enfants aux gestes barrières. Le jour de la rentrée, les élèves auront une information pratique (assurée par les enseignants) sur la distanciation physique, les gestes barrières, <u>le port du masque (en élémentaire)</u> et l'hygiène des mains.
<p><u>Le port du masque est obligatoire même si la distanciation physique d'un mètre est garantie.</u></p> <p>Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.</p>	<p>→ En maternelle, le port du masque est à proscrire.</p> <p>→ En élémentaire, <u>le port du masque* devient obligatoire à partir de la classe de CP.</u></p> <p><u>2 masques par jour</u></p> <p><u>Les masques pour les enfants sont fournis par les parents.</u></p> <p><u>Pour les enfants mangeant à la cantine, le masque devra être changé avant d'aller manger: pour cela merci de prévoir un petit sac type congélation pour y mettre le masque usagé.</u></p> <p>*L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.</p>

Lavage des mains

Il pourra se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe.

Comment se laver les mains ?	Quand se laver les mains ?
<ul style="list-style-type: none">- A l'eau et au savon.- Au moins 30 sec.- Serviettes à usage unique ou sécher à air libre.- Solution hydro alcoolique (sous contrôle d'un adulte en l'absence de point d'eau).	<ul style="list-style-type: none">- A l'arrivée et au départ de l'école- <i>Avant et après chaque repas</i>- <i>Après le passage aux toilettes</i>- <i>Avant et après les récréations</i>

Entretien des locaux

Ventilation	Les classes doivent être aérées au moins 15 min avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment de déjeuner et le soir (<i>au minimum toutes les 2 heures</i>). <i>En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.</i>
Nettoyage	<ul style="list-style-type: none">- <i>Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.</i>- <i>Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.</i>- <i>Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.</i>
Gestion du matériel	- Le directeur ou un personnel municipal référent contrôlera régulièrement les stocks de savons ; gels hydro alcooliques ; serviettes jetables ; masques... pour en assurer le réapprovisionnement auprès de l'autorité compétente.

CONTRAT MORAL* DES FAMILLES POUR LA RENTRÉE 2020/2021 (rôle des parents)

Selon le Décret n° 2014-1376 du 18 novembre 2014 relatif à la prévention de l'absentéisme scolaire, les parents qui ne respecteraient pas leurs obligations légales s'exposent à un rappel à la loi par le DASEN, puis une contravention de 4ème classe, après la remontée à l'Inspecteur de l'Education Nationale de l'absentéisme constaté par le directeur.

Votre rôle de parents est essentiel, pour le bon fonctionnement de l'école et la sécurité de tous, **vous devez vous engager à :**

- Fournir **deux masques par jour**, pour les élèves scolarisés du CP au CM2.
- Porter un masque et se désinfecter les mains si vous devez pénétrer dans l'enceinte scolaire.
- Ne pas mettre votre enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez votre enfant ou au sein de votre famille **ou si l'enfant ou un membre de la famille est identifié comme « cas contact »**.
- Prendre la température de votre enfant avant le départ pour l'école. En cas de fièvre (supérieure 38°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.
- Venir chercher votre enfant en cas d'apparition de symptômes, à l'école.
- À la maison, veiller à l'application des gestes barrières.
- Vêtir les enfants avec des tenues simples permettant de limiter les contacts (privilégier les chaussures à scratch, éviter les fermetures éclair...).
- Mettre dans le cartable des mouchoirs jetables et une petite bouteille d'eau (étiquetés).
- Fournir une trousse complète avec le matériel individuel, au nom de l'enfant.
- Rester joignable sur l'ensemble des temps scolaires aux numéros suivants (ordre de priorité) :
N° 1:; N°2:
N° 3:; N°4:

**Utiliser rigoureusement l'attestation de déplacement fournie par l'école pour venir
chercher ou déposer votre enfant à l'école.**

Signature(s) du ou des parent(s):